



# Conditions générales

1. Conformément aux termes suivants les participants pourront demander un remboursement pour des imprimantes HP sélectionnées mentionnées dans le tableau ci-dessous ("produits HP admissibles").

Achetez votre imprimante HP DesignJet éligible entre le 16.09.2019 et 31.01.2020 et enregistrez-vous dans un délai de 30 jours.

Pendant la durée de la promotion, un client final pourra demander un remboursement pour 5 appareils admissibles maximum.

2. Pour profiter de la promotion, les clients finaux devront remplir le formulaire de demande en ligne (disponible sous [hp.com/ch/cashback](http://hp.com/ch/cashback) et présenter un justificatif d'achat sous la forme d'une factures d'un partenaire de HP. Un bon de commande et/ou de livraison ne sera pas accepté comme justificatif d'achat. La facture devra mentionner clairement les données du partenaire HP, le numéro de produit HP des produits admissibles achetés, ainsi que le prix et la date d'achat. N'envoyez pas de factures originales, étant donné qu'elles ne pourront pas être renvoyées. HP doit recevoir le formulaire de demande et les pièces justificatives jusqu'au 01.03.2020 plus tard à minuit.

3. La promotion est valable pour les produits HP admissibles achetés par un partenaire de HP. La promotion est valable uniquement pour les clients finaux (donc pour les clients qui achètent des produits pour leurs propres besoins).

4. Dès réception de la demande de remboursement et des autres documents nécessaires, le participant recevra une confirmation de réception par e-mail de HP ([ifp.promotions@gps1.hp.com](mailto:ifp.promotions@gps1.hp.com)). L'e-Mail indiquera également si la demande de remboursement a été acceptée. HP s'efforcera de traiter cette procédure dans un délai de sept jours calendaires. Il incombera au participant de contacter l'équipe responsable de la promotion sous "[ifp.promotions@gps1.hp.com](mailto:ifp.promotions@gps1.hp.com)" s'il n'a pas reçu d'e-mail de confirmation dans ce délai.

5. Les participants qui enverront un formulaire de demande incomplet seront informés par e-mail et auront la possibilité de compléter les données nécessaires dans les sept jours calendaires suivant la réception de l'e-mail d'information. Si le participant ne remplit toujours pas les conditions applicables à cette issue, la demande de remboursement sera refusée. Le respect des délais revient à la responsabilité du participant.

6. Le paiement sera effectué par virement à la personne ou à la société dont le nom figure à la rubrique acheteur sur la facture présentée comme justificatif d'achat, sur le compte en banque indiqué par le participant lors de la remise des documents. Un paiement par chèque ne sera pas possible.

7. HP s'efforcera de traiter les demandes de paiement valides dans les 45 jours calendaires suivant l'envoi de l'e-mail de confirmation au participant ou dans les plus brefs délais après cette date.

8. Dans les cas où ce remboursement constituera un bénéfice imposable pour le bénéficiaire, le paiement des impôts dus incombera exclusivement à ce dernier.

9. Le montant du remboursement ne sera versé que si le participant remplit toutes les conditions de participation de HP et respecte les instructions correspondantes.

10. En exécutant le processus de demande, le participant confirme son accord avec les conditions de participation en



# Conditions générales

vigueur.

11. L'offre est valable uniquement pour les utilisateurs finaux qui résident en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein. Cette offre ne doit pas être combinée avec d'autres offres publicitaires ou avec des prix spéciaux concernant les produits admissibles.

12. Cette offre n'est pas valable pour les collaborateurs de HP, les personnes agissant pour le compte de HP, les grossistes ou les personnes participant à la conception et au déroulement de la promotion au nom de HP.

13. Seuls les clients finaux peuvent déposer des demandes. Les grossistes ne peuvent pas déposer de demandes au nom de leurs clients.

14. Vous pourrez envoyer les questions concernant l'état d'avancement de votre demande à l'adresse e-mail suivante : [lfp.promotions@gps1.hp.com](mailto:lfp.promotions@gps1.hp.com)

15. Aucun remboursement ne sera effectué si le participant :

- a. n'a pas acheté les produits HP pendant la période de la promotion ; et/ou
- b. s'il n'a pas rempli correctement le formulaire de demande ; et/ou
- c. s'il n'a présenté aucun justificatif d'achat ; et/ou
- d. si le formulaire de demande n'a pas été transmis d'ici le 01.03.2020 au plus tard ; et/ou
- e. si, d'une manière ou d'une autre, il n'a pas respecté les présents termes.

16. HP déclinera toute responsabilité pour la transmission intégrale dans les délais des demandes et documents à HP. Ceci sera de la responsabilité du participant. Une confirmation d'envoi ne sera pas considérée comme une preuve de réception.

17. HP se réserve le droit de soumettre à une vérification les demandes/ documents pour vérifier que les conditions du ce Programme sont respectées.

HP se réserve le droit de refuser toutes demandes incomplètes, falsifiées ou illégales. Les participants ayant présenté des demandes pour lesquelles il existe un doute objectif qu'elles soient incomplètes, falsifiées ou illégales peuvent, à la seule discrétion de HP, être exclus de la présente ou de futures participations. HP se réserve le droit d'intenter une action en justice contre des participants susmentionnés.

18. Tous les documents déposés dans le cadre de cette promotion deviendront la propriété de HP et ils ne seront pas renvoyés. La présentation de documents falsifiés, erronés, ambigus ou frauduleux pourra entraîner l'exclusion de la présente promotion et de promotions futures de HP, ainsi que des poursuites pénales envers le demandeur.

19. HP pourra interrompre cette promotion si ceci est nécessaire pour des raisons juridiques ou économiques sur la base de lois applicables.

20. Cette promotion est soumise à la législation suisse.



# Conditions générales

21. HP se réserve le droit de demander au client, en plus de la facture du produit acheté, d'autres justificatifs d'achat et/ou de possession (par ex., codes barres,...)

22. En cas de retour du produit (résiliation du contrat de vente), il n'y a aucun droit au versement d'un montant de remboursement. Dans ce cas, les montants de remboursement déjà versés devront être intégralement remboursés.

23. Produits HP admissibles :

Numéro de produit	Produit	Remise (CHF)
5ZY57A	HP DesignJet T125 Printer	100.00 CHF
5ZY59A	HP DesignJet T525 24-in Printer	150.00 CHF
5ZY61A	HP DesignJet T525 36-in Printer	200.00 CHF